

Communiqué de presse de la Fédération Suisse des Betteraviers du 12 novembre 2020

## Inconséquence de la politique phytosanitaire fédérale !

**La Fédération Suisse des Betteraviers est consternée. L'Office fédéral de l'agriculture n'a pas donné suite à la demande d'autorisation d'urgence temporaire, pour le traitement des semences de betteraves sucrières avec une néonicotinoïde, exigée par la branche du sucre. Cela après adoption par de nombreux Etats membres de l'UE d'une dérogation pour l'enrobage des semences par des néonicotinoïdes. La FSB exige donc l'égalité de traitement pour la production de sucre indigène en autorisant que les importations de sucre produit avec les pesticides autorisés en Suisse.**

Les betteraves sucrières ont été fortement touchées par la jaunisse virale cette année. Dans les régions très touchées, cela a entraîné des pertes de rendements de 30 à 50%. Après l'interdiction des néonicotinoïdes à l'échelle de l'UE en 2019, les plantes ne peuvent plus être protégées contre des ravageurs aériens par des produits systémiques, dont l'efficacité persiste durant plusieurs semaines. Le virus de la jaunisse BYV (Beet Yellow Virus), transmis par les pucerons, s'est donc fortement propagé. Pour cette raison, de nombreux pays de l'UE ont octroyé des autorisations d'urgence pour l'enrobage des semences par des néonicotinoïdes. Dernière en date, la France, plus gros producteur de sucre d'Europe a adaptée sa base juridique à cet effet.

La FSB est déçue par le rejet de la demande. Dans le contexte des prochaines votations sur les initiatives phytosanitaires, cela peut être compréhensible sur le plan politique mais est erroné du point de vue agronomique. La betterave ne fleurit pas au cours de l'année de culture et l'effet négatif du traitement des semences sur les abeilles n'a jamais été démontré. En outre, la FSB a présenté à la Confédération des mesures d'accompagnements constructives et efficaces. Certes, l'OFAG a autorisé deux matières actives pour les traitements de surface. Il n'est pas possible de savoir si la prolifération des pucerons et la propagation de l'épidémie de jaunisse virale pourront être ainsi stoppées. Les conditions météorologiques et l'efficacité des nouveaux insecticides foliaires seront déterminantes.

La décision négative pose d'énormes défis à la culture de betteraves sucrières en Suisse. Il faut craindre que les fondements mêmes de l'économie sucrière indigène soient mis en péril.

Le refus de l'autorisation d'urgence temporaire entraîne une distorsion de la concurrence entre le sucre indigène et le sucre importé issu d'une production moins durable. Il aura pour conséquence une hausse des importations. L'inégalité de traitement entre les betteraviers suisses et les concurrents européens ne sera pas sans conséquences. Pour cette raison, la Fédération Suisse des Betteraviers exige avec force que seul le sucre produit sans pesticides interdits en Suisse soit importé. Des motions allant dans ce sens ont déjà été déposées au Parlement en septembre.

En parallèle, les sélectionneurs doivent être mis sous pression pour développer, le plus rapidement possible, des variétés tolérantes et les mettre à disposition des essais variétaux du Centre betteravier suisse (CBS). D'autres moyens de lutte contre les pucerons et les autres ravageurs doivent être trouvés et testés. La FSB salue le programme de recherche proposé par le Conseil fédéral. Pour 2021, le CBS activera à nouveau le service d'alerte pour la lutte contre les pucerons tout en définissant le moment opportun pour la pulvérisation des nouveaux insecticides foliaires.

*Pour toutes questions, adressez-vous à :*

*Josef Meyer, Président de la Fédération Suisse des Betteraviers FSB, natel 079 606 10 21*

*Samuel Jenni, Gérant du Centre betteravier suisse CBS, tél. 032 391 68 00*